

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D031/2020

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le 2 juillet, à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Serquigny, Avenue Pierre Sémard – 27470 Serquigny, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Date de convocation : 25 juin 2020

Nombre de membres	Étaient présents : M. ROUSSELIN, M. ANTHIERENS, Mme ANTOMPIETRI, M. DELAMARE, M. GUÉNIER, Mme JORISSEN, M. MALARGÉ, M. MALHERBE, Mme VATINEL. Étaient absents : M. ARNAUD, Mme BINET, Mme BLOTIERRE, M. DU MESNIL-ADELÉE, Mme ERARD, M. GRIHAULT, M. PALADE, M. PENVEN, M. PERDRIEL, Mme TERRASSE, Mme VAN DEN DRIESSCHE, Mme VANDERHOEVEN.
En exercice : 21	
Présents : 9	
Votants : 9	

Pouvoirs : Aucun pouvoir communiqué

Secrétaire de séance : Monsieur ANTHIERENS

Au regard de l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et de l'article 2 de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, le conseil d'administration peut valablement délibérer dès lors que le tiers de ses membres en exercice est présent ou représenté.

Objet : Présentation du rapport d'activités 2019 du C.I.A.S.

PJ : Rapport d'activités

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil d'Administration le rapport d'activités du C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, au titre de l'année 2019.

Après avoir ouï et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

↳ Prend acte de la communication du rapport d'activités 2019 du C.I.A.S.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20200702-20D031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2020

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.

